



La 1ere journée de négociation s'est tenue aujourd'hui le 7 Juin 2017

La Direction et les Syndicats se sont mis d'accord sur la négociation d'un accompagnement des évolutions des métiers : gestionnaire administrative, responsable comptable, comptable, aide-comptable, secrétaire administrative, secrétaire assistant.

Vous n'avez aucune obligation de vous positionner sur un nouveau métier, sachant que la date de la suppression effective de votre métier sera le 1^{er} juin 2019.

Les grands principes sont :

- L'employeur doit compléter votre métier avec d'autres tâches administratives, si votre activité est déjà réduite.
- Négociation d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi à partir de Septembre, avec une application au 1^{er} janvier 2018
- Si à votre initiative, vous avez intégré un nouveau métier d'ici le 31/12/2017, vous aurez la possibilité de vous rétracter et revenir dans le cadre des dispositions du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.
- Pas de disparitions totales de tâches administratives jusqu'au 1^{er} janvier 2018, suppressions progressives des tâches dans les 18 à 24 mois.
- Le temps libéré suite aux suppressions de vos tâches pourra être utilisé pour vous consacrer à votre projet chez Castorama ou à l'extérieur de l'entreprise sous forme de dispense d'activités rémunérée, à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La prochaine réunion de négociation aura lieu le 4 juillet 2017. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des évolutions au fur et à mesures.

Nous restons à votre disposition et vous assurons de tout mettre en oeuvre pour la défense de vos intérêts.